

## LETTRE OUVERTE

Gérald,

Lors de la réunion du 29 octobre 2021, j'ai déclaré verbalement que je démissionnais du Comité du MCCMA. Lors de l'Assemblée Générale du CMD 08, je t'ai confirmé ma décision, mais j'ai ajouté : ne s'agissant plus d'une simple dispute entre deux Dirigeants, mais d'un départ définitif, je me gardais le droit de m'expliquer, auprès des personnes qui m'ont fait preuve d'amitié en ces tristes circonstances.

En effet, ils ne comprennent pas pourquoi, après 37 années dans les instances dirigeantes de l'UMA devenu MCCMA, je décidais de tout arrêter à 12 mois du 100<sup>ème</sup> anniversaire de mon club.

Depuis, il n'y a pas de nuit ou je ne pense à ces 20 années passées ensemble à la tête du club. Pendant ces 3 derniers mois, j'ai beaucoup réfléchi. Il est certain que si j'avais rédigé cette lettre sous le coup de la colère, je n'aurais certainement pas employé les mêmes mots et surtout, elle aurait été, beaucoup, beaucoup, beaucoup plus longue.

Le jour fatidique du 29 octobre 2021, je suis entré dans la salle de réunion, avec la ferme volonté de rester muet toute la soirée. Heureusement, ce n'était pas ton intention et dès les premières minutes, tu m'as tendu la perche. Aujourd'hui, je t'en remercie, car les faits que je vais rapporter maintenant pourront être confirmés par tous les membres présents ce soir-là.

La 1<sup>ère</sup> question que je t'ai posée a été. « Trouves-tu normal, qu'à une époque où le club n'organise plus que 3 prairies entre juillet et septembre (2 en 2022), tu exigés d'être salarié par le club à hauteur de 50% du SMIC ».

Ta réponse a été immédiate : « Oui » et comme d'habitude, Nathalie a complété en disant : « De toute façon, si le club lui donnait ce qu'il lui doit, il aurait droit à des heures supplémentaires ». A peine avait-elle repris son souffle qu'elle ajoutait : « De toute façon, ce n'est pas 600 € qu'il devrait avoir, mais 6.000 € ».

Et bien non Gérald, il n'est pas normal que tu soutires 12 500 € par an au club :

- Salaires : 598,56 €
- Urssaf : 367,00 €
- Malakof Humanis : 77,59 €

le tout multiplié par 12), plus certains avantages, comme ta licence à 360 €. Des dizaines de milliers de Présidents d'associations, régies par la loi de 1901, donnent de leur temps, bénévolement, pour un véritable travail, sans demander, la moindre rémunération, ni le moindre dédommagement. Toi, par contre, au minimum 10 mois sur 12, tu exigés d'être payé à ne rien faire. Ces mots peuvent paraître durs, mais expliqués ce qui justifie ton salaire. J'ai réalisé pendant 33 ans, tout l'administratif des épreuves du club, (hormis la transardennaise) et je l'affirme, si pour une nouvelle manifestation, on peut prévoir (en étant très large), une semaine de travail. Pour une épreuve qui a déjà eu lieu, 3 jours suffisent. Et c'est le maximum, car réaliser des copiés-collés, à l'époque de l'informatique, c'est un jeu d'enfant. Ne serait-il pas plus logique de t'accorder une indemnité par épreuve organisée. Ceci est conforté en 2022, par le fait que les 2 seules prairies du club auront lieu à une semaine d'intervalle. 1 mois de travail, 11 mois de vacances. Quel beau métier.

En second point, j'ai rappelé que depuis 2019, il y avait eu 8 événements importants au club. A ce jour, les membres du Comité n'ont eu aucun bilan détaillé ou résultat précis

22 et 23/08/2019	Tourisme	29ème Transardennaise	Aucun
------------------	----------	-----------------------	-------

04/2020	Terrain	Situation à la fermeture de CARIGNAN	Aucun
19/07/2020	Prairie	DOUZY	Aucun
09/08/2020	Prairie	VENDRESSE	Aucun
13/09/2020	Prairie	CHATILLON SUR BAR	Aucun
18/07/2021	Prairie	DOUZY	Aucun
08/08/2021	Prairie	VENDRESSE	Aucun
17/10/2021	Prairie	CHATILLON SUR BAR	Aucun

Je t'ai demandé, est-ce normal. Là, c'est notre « trésorier » Frank LEDOUX qui a expliqué : « Pour les prairies, rien d'étonnant, car il y a des pilotes qui n'ont pas encore déposé leur chèque de l'année dernière. Ben voyons !

3ème point : Danielle, secrétaire du club à cette époque ayant travaillé toute sa vie chez un expert-comptable, lors de la réunion du comité en date du 31 janvier 2018 dans les locaux du MX RACE INDOR DE CARIGNAN, elle te propose, ainsi qu'à Frank de venir un jour chez nous avec la comptabilité du club, pour vous aider. C'est ce que vous faites le 7 février 2018. Je m'en souviens facilement, c'était le jour de mon anniversaire) tu peux trouver d'ailleurs le compte rendu de cette réunion en annexe de ce courrier. Courant octobre, soit 8 mois plus tard, tu me téléphones et me demandes si je n'ai pas gardé les caisses avec les documents, car tu ne les retrouves pas. Je te rappelle que je n'avais aucune raison de les conserver, car le Trésorier, ce n'est pas moi. Sans doute as-tu fini par remettre la main dessus, puisque je n'en ai plus entendu parler. Le délai de 8 mois avec une Trésorerie à l'abandon, me semblant énorme à une époque où nous organisons la Transardennaise (600 pilotes) et 2 prairies, auquel il faut ajouter Carignan. En tant que Président Administratif, je téléphone au comptable professionnel qui gère CARIGNAN et je lui demande si nous aurons tous les documents pour notre Assemblée Générale. Sa réponse est immédiate. Mon pauvre Monsieur, pour avoir ce que vous me demandez, il faudrait d'abord que Monsieur DEREGARD ou Monsieur LEDOUX m'envoient ce dont j'ai besoin, hors, jusqu'à présent, pour cette année, je n'ai pas reçu le moindre papier et nous sommes déjà en Octobre. Même si je les obtenais aujourd'hui, compte tenu de notre charge de travail en fin d'année, il est peu probable que vous auriez la totalité. Ta réponse est limpide : « Rien d'anormal, nous faisons toujours les comptes en fin de saison ». Résultat, lors de l'AG suivante, nous avons eu le message traditionnel : RAS – La Trésorerie du Club est saine.

Amusant : Ce record de 8 mois vient d'être pulvérisé. Ce soir, (texte écrit en partie le 14 janvier 2022, pendant votre réunion de Comité), puisque tu m'as téléphoné à 18 heures pour demander à Danielle, qui fait d'ailleurs toujours partie du Comité, de rapporter la compta de la Trans 2019 à la réunion du jour, car elle non plus, tu ne la retrouves pas. Seul problème, étant malade à cette époque, nous n'avons pas mis les pieds à la Trans cette année-là. Tu vas donc devoir continuer à chercher. 2 ans et six mois, c'est le nouveau record à battre.

J'aborde alors le cas de la Course sur Prairie de DOUZY 2018 : Je m'occupe du bar. A un moment, je regarde la caisse qui est à une vingtaine de mètres de moi et là c'est le choc – Elle est posée sur une table avec un carnet de chèque dessus. Personne autour. Nathalie est partie voir rouler Gaétan. Lorsque j'ai évoqué l'anecdote en Comité le 29 octobre 2021, sa réponse m'a littéralement scotché. « Il n'y a rien d'anormal, que veux-tu qu'un voleur fasse d'un carnet de chèque ? » « Ah bon, même lorsque l'on sait que Gérald a pour habitude d'en signer plusieurs à l'avance pour que tu puisses régler les dépenses du jour ? Et ce qu'il y a en dessous du carnet, ça n'intéresse personne non plus ? Mais où est donc passé notre Trésorier ?

Le 29 octobre, au bout de ces quelques points abordés et en ayant assez de ces réponses invraisemblables, j'ai quitté la réunion, quelques minutes après Frank, qui évidemment, n'appréciait pas mes questions. J'ai

annoncé ma démission et n'ayant qu'une voiture, par la force de choses Danielle m'a raccompagné. Peut-être suis-je parti trop tôt, car j'avais encore tellement de sujets à aborder. Mais pour moi, la coupe était pleine.

Pourtant je ne jette pas toute ton action à la poubelle, car cette année, au volant d'un beau camping-car, qui remplace avantageusement ta vieille caravane, tu as sillonné la France en long et en large pour faire briller les couleurs du club. Tu as été récompensé par une superbe place de 4<sup>ème</sup> au Championnat de France Vétérans, dans la catégorie Platine. Le meilleur résultat d'un pilote du club, en tout terrain, depuis bien longtemps. Je te dis bravo, mais c'est loin de compenser tout le reste.

Depuis des années, mon but était d'atteindre le 24 décembre 2022, date du centenaire de la création de notre club. J'en ai gros sur la patate, mais, se sera sans moi.

De toute façon, pour moi, ce n'est pas le Comité du MCCMA : (Moto-Club de Charleville Mézières en Ardennes) que je quitte, mais celui de ce qui est devenu progressivement le MCFD : (Moto-Club Famille DEREGARD)

Malgré tout cela, je souhaite encore une longue vie au club.

JP TOURTE

## ANNEXE



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 31 JANVIER 2018

Une réunion s'est tenue dans les locaux du MX RACE INDOOR à Carignan, le 31 janvier 2018 à 15 heures pour rencontrer l'expert-comptable, conformément aux décisions prises la veille.

### Étaient présents :

Gérald DEREGARD, Président  
Jean-Pol TOURTE, Président Administratif  
Danielle TOURTE, Secrétaire

### Ont également participé en partie à la réunion :

Frank LEDOUX, Trésorier  
Gaétan DEREGARD, Membre du Comité



La réunion commence par la mise en route de la demat box. Cet appareil va servir à Gérald pour faire parvenir chaque mois au comptable toutes les factures ainsi que les relevés de banque

L'utilisation de cette machine est très simple.

La première question que Jean-Pol pose à l'expert-comptable concerne le problème des factures de loyer qui ne sont pas réglées.

Il explique que le comité est actuellement divisé sur cette question. Le montant du loyer indiqué sur le bail est de 4.300 euros par mois, or, depuis la prise de possession du site, nous n'avons payé que 2 fois un demi mois

en juillet et août et hier, Gérald a réglé la totalité du mois de décembre. Selon le propriétaire, verbalement, il déclare : « Le reste c'est cadeau. »

La question de Jean-Pol est simple : « Ce n'est bien sûr pas à souhaiter, mais dans plusieurs années, en cas de disparition du propriétaire, pourrait-on réclamer la totalité des sommes dues par le club ? »



La réponse de l'Expert-Comptable est sans ambiguïté, « oui, il n'y a aucun doute, car l'acte qui ferait foi : c'est le bail. Vous devriez payer jusqu'au dernier centime. J'ai même connu beaucoup plus vicieux. Un propriétaire a fait cadeau des loyers verbalement et lorsque la somme a été conséquente, il a déposé plainte pour non-paiement, ce qui lui a permis de mettre une autre personne à la place. En ce domaine, on n'est jamais trop prudent.

La solution, ce serait que Monsieur PINGARD fasse un avenant au bail en indiquant un loyer plus supportable par le club ou mieux, qu'il fixe une somme forfaitaire annuelle payable en début d'année.

Gérald va donc voir avec Monsieur PINGARD pour résoudre ce problème en douceur.

Il faut changer la date de l'assemblée générale qui est prévue le 24 février 2018, car Frank et le comptable ne se sont pas compris sur la répartition des travaux à effectuer par chacun pour 2017. En l'état actuel, il est totalement impossible pour le comptable d'arriver à sortir un bilan dans les délais.

L'expert comptable ne voit pas comment faire pour effectuer ce travail de recherches qui consistent à savoir à quoi correspondent les sommes du compte bancaire par rapport aux factures et à qu'elle organisation elles appartiennent.

De plus ce travail va lui demander plusieurs semaines et en conséquence il faut s'attendre à un surplus d'honoraires pour le club.

Après discussion il est convenu que c'est Frank qui terminera le travail qu'il a commencé pour l'année 2017. Quant aux acomptes d'honoraires déjà versés pour cet exercice, ils seront déduits de ceux de 2018.

L'expert-comptable demande que lui soit adressé chaque début de mois, le relevé bancaire sur lequel on aura noté le numéro de la facture et à quoi elle correspond.

Une réunion est prévue le mercredi 7 février 2018 à 10 heures 30 au siège social pour la préparation des papiers du mois de janvier 2018 avant envoi à CPA.

Le Club possède un compte bancaire à la Caisse d'Epargne où il n'y a aucun mouvement, l'expert-comptable demande à ce que Gérald clôture ce dernier.



La réunion se termine à 18 heures



## COMPTE RENDU DE LA RENION DU 7 FEVRIER 2018

La réunion a débuté à 10 heures 30 au siège social.

Etaient présents – Gérald DEREGARD, Jean Pol et Danielle TOURTE ainsi que Frank LEDOUX

La première chose demandée par le comptable est de justifier toutes les dépenses et les recettes par rapport au relevé de banque et d'y annexer chaque pièce justificative (pour le mois de janvier 2018 puisque c'est Frank qui terminera le bilan de 2017)

Ce fut un gros travail de tri et de recherches, Frank est reparti avec beaucoup de pièces de novembre et décembre qu'il va falloir qu'il rajoute à sa compta.

En ce qui concerne l'assemblée générale, il faut bien terminer par prendre une décision quant à la date.



Face à l'indisponibilité de certaines personnes et au début des courses, celle-ci se tiendra le 17 mars 2018 à 19 heures.

Aucune salle n'étant disponible dans les prochains mois, dans et autour de l'agglomération de Charleville Mézières, elle se déroulera dans les locaux du MX RACE INDOOR à Carignan. Par contre, nous ne serons pas tenus de rendre la salle à minuit. En conséquence ceux qui le souhaiteront pourront pousser les réjouissances plus tardivement.

Les pilotes licenciés au club auront la possibilité de s'entraîner gratuitement le lendemain.

Cette journée c'est terminée à 17 heures.

La secrétaire : Danielle TOURTE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Tourte', written in a cursive style.